

ÉDITO

Cet éditto est écrit le jour du vote à l'Assemblée Nationale des motions de censure déposées après la mise en œuvre du projet de réforme des retraites.

Quel que soit le résultat de ce vote, l'affaire ne sera pas bouclée. Le mouvement se développe, en faisant face à la répression

Difficile de se souvenir d'une précédente réforme qui aurait été aussi impopulaire, proposée avec des arguments aussi faux, qui ont été mis en évidence par des universitaires, des journalistes et des parlementaires.

E. Macron, qui a été élu majoritairement grâce à la peur de voir l'extrême droite gagner l'élection, prétend maintenant que les Français·es l'ont élu pour son programme et sa réforme des retraites.

Après tant d'actions (ou parfois d'inactions) destructrices sur le système de santé, le système de protection sociale, les services publics, les libertés, l'environnement, il est possible que cette réforme soit la provocation de trop, celle qui ouvre les yeux sur la confiscation de la richesse produite par le travail.

Pour leur part, les retraité·es sont et seront de toutes les mobilisations, en complète solidarité avec les jeunes et les travailleurs futur·es retraité·es.

Le congrès de la fédération générale des retraités de la fonction publique a lieu à Dax du 3 au 6 avril.

Alet Valero nous fait l'exégèse des mandats qui seront discutés et du rôle que le secteur « retraité·es » du SNESUP-FSU veut y jouer.

Jacques Haiech nous rappelle que la retraite par répartition ne doit pas être considérée comme une rente payée par les seuls actifs mais comme un salaire continué justifié par le fait que les retraité·es continuent de participer à la création de richesse du pays.

Hervé Lelourec présente deux études de cas illustrant que la réforme en cours fait beaucoup de perdants.

Jacques Haiech rappelle que la pandémie du Covid entraîne des séquelles à long terme, parfois invalidantes et que ce n'est pas de la seule responsabilité des individus de se protéger. La mission régalienne de l'État est de mettre en place une politique de prévention et d'anticipation des effets de cette pandémie mais aussi des futures pandémies liées entre autres à la crise écologique.

Michelle Lauton nous propose des idées de lecture et nous exhorte à répondre au questionnaire que nous avons proposé dans la lettre précédente.

N'hésitez pas à nous contacter pour faire évoluer cette lettre pour qu'elle réponde à vos besoins et vos envies.

Pour les animateurs du secteur « retraité·es »
Hervé Lelourec ; Michelle Lauton ; Jean Amar ; Jacques Haiech ; Alet Valero

Sommaire :

1. Solidarité, détermination, exigence, lucidité et combativité : voilà les mots d'ordre du Congrès de la FGR-FP. (Alet Valero)2
2. La retraite par répartition est un salaire continué, pas une rente. (Jacques Haiech)3
3. Retraite ; étude de cas (Hervé Lelourec)4
4. Le Covid long : un défi majeur pour la santé des travailleurs et des retraité·es (Jacques haiech)5
5. Idées de lecture (Michèle Lauton)6
6. Relance du Questionnaire (Michèle Lauton)7

Alet Valero

Le Congrès de la FGR-FP (Fédération Générale des Retraité·es de la Fonction Publique) abordera cette année la défense des retraité·es et leur action volontaire et déterminée sous quatre angles : protection sociale, fiscalité, fonction publique et place du retraité·e dans la société.

Les représentants du SNESUP-FSU, comme toujours, veilleront au respect des mandats syndicaux en vigueur. Ils saluent le travail constant, courageux et déterminé des retraité·es de la Fonction publique qui, notamment grâce à la FGR-FP, continuent d'animer débats et réflexion, de défendre et d'adapter les conquêtes sociales de cette vénérable, dynamique et toujours jeune Fonction Publique.

Les représentants du SNESUP-FSU seront attentifs à la cohérence de leurs positions et revendications au sein de la Fédération.

En 2023, la mobilisation contre la loi sur les retraites a placé cette question au centre des débats. Les représentants du SNESUP-FSU pourront apporter leur contribution sur des points tels que les carrières longues, le préjudice aggravé pour les femmes, l'emploi des seniors et le montant minimum des pensions, sur lesquels la FGR-FP a accumulé expérience et savoir-faire.

Plus spécifiquement, il convient de permettre l'attribution de l'éméritat aux enseignants-chercheurs qui poursuivent leurs activités de recherche afin que, hormis inscrire de nouvelles thèses, ils puissent accéder à toutes les fonctions relevant du statut de chercheur. Les établissements devraient également préserver et valoriser le matériel scientifique des enseignants-chercheurs retraité·es, constituant les archives d'une histoire des sciences.

La Fonction publique est pourtant continuellement menacée, affaiblie, décriée et remise en question. Les attaques visent ses effectifs, les statuts et les rémunérations de ses agents, les recrutements, les engagements de l'État et, bien évidemment, les droits à la retraite, les régimes de retraites, les montants et, tout particulièrement, en ce moment, l'âge de départ. Parfois, sous couvert de sa défense, le secteur public est réduit au profit du privé, que ce soit par le passage à une gestion de droit privé avec les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), ou encore avec les établissements autonomes de droit public qui embauchent selon les règles de droit privé, que ce soit aussi, tous métiers confondus, par le recrutement de plus en plus important de précaires dans le cadre du droit public ou privé. La porosité entre droit public et privé s'intensifie avec, au résultat, des pratiques de droit privé qui contaminent celles du droit public avec des incitations de plus en plus grande de l'État par le biais de l'exécutif.

C'est dans ce contexte qu'il convient, plus que jamais, d'être lucides, exigeants, citoyens et combatifs. En transférant des secteurs entiers de la Fonction publique aux pratiques du marché et à des groupes oligarchiques plus ou moins influencés par un libéralisme ajusté à des intérêts

domestiques, ces mêmes groupes désorganisent la Fonction publique en un bric-à-brac qui, aux yeux du citoyen, perd tout sens et efface les repères. Cette Fonction publique qui servait à la fois de ciment à la Nation, d'institution démocratique à vocation d'ascenseur social, de projet collectif et de colonne vertébrale solidaire et organique de l'État, est en voie de démantèlement sous prétexte qu'elle serait pléthorique, inefficace, obsolète, corporative, repliée sur des privilèges d'un autre âge, conservatrice, d'un nationalisme rabougri au regard d'un projet européen. Le fonctionnaire est présenté par ses dépeceurs comme faisant partie d'une espèce jalouse d'un temps de travail toujours en baisse, un œil sur la date et le volume de ses congés, l'autre sur le tableau des promotions, l'esprit obsédé par sa sécurité de l'emploi et ses avantages acquis. Ce portrait caricatural occulte la réalité et la diversité des agents publics, ainsi que leur engagement quotidien au service de l'intérêt général et des missions d'État.



Le Congrès de la FGR-FP nous invite à réaffirmer notre attachement à une Fonction publique démocratique et égalitaire, fondée sur les principes de solidarité, de coopération et de justice sociale. La défense du service public et de ses agents doit être une priorité, car ils sont les garants de la cohésion sociale, de l'accès universel aux services essentiels et de la promotion de l'égalité des chances.

Il est nécessaire de lutter contre les idées reçues, les clichés et les stéréotypes qui entachent l'image de la Fonction publique et de ses agents. Il faut exiger des conditions de travail dignes, un recrutement transparent et prenant en compte la volonté de travailler pour le bien commun, une juste rémunération, une formation professionnelle de qualité, une mobilité favorisée et une protection sociale renforcée pour tous les agents publics.

Face aux défis du XXI^e siècle, la Fonction publique doit s'adapter et se moderniser, mais sans renoncer à ses valeurs fondamentales ni à sa mission première qui est de servir l'intérêt général et le bien commun. Nous devons rester vigilants et mobilisés pour préserver les acquis sociaux et les garanties collectives qui font la force et la légitimité de notre modèle républicain.

En défendant la Fonction publique, nous défendons aussi l'idée d'une société plus juste, solidaire et équitable, où chacun peut trouver sa place et contribuer au bien commun. C'est dans cet esprit que le SNESUP-FSU et ses représentants continueront de travailler, aux côtés de la FGR-FP et de l'ensemble des organisations syndicales, pour bâtir un avenir meilleur pour tous les agents de la Fonction publique et pour les citoyens qu'ils servent.

Ensemble, faisons face aux enjeux de notre époque et œuvrons pour une Fonction publique forte, efficace et démocratique, capable de répondre aux attentes des citoyens et de relever les défis du XXI^e siècle, avec audace, résilience et solidarité.

2. La retraite par répartition est un salaire continué, pas une rente.

Jacques Haiech



"réalisé par Jacques Haiech avec l'aide de Midjourney"

La retraite par répartition, imaginée et créée par Ambroise Croizat en 1945, est un système de financement des pensions de retraite basée sur la solidarité entre les générations. Il fonctionne sur le principe que les cotisations prélevées sur les salaires des actifs servent à payer les pensions des retraités, avec un montant de pension proportionnel au montant des cotisations versées au cours de la carrière. Ce système, également appelé "salaire continué", garantit aux travailleurs un niveau de vie décent après leur départ à la retraite.

Ambroise Croizat, syndicaliste, homme politique français et membre du Parti communiste français (PCF), fut secrétaire général de la fédération des travailleurs de la métallurgie CGT, député de la Seine et ministre du Travail et de la Sécurité sociale entre 1945 et 1947. Il est considéré comme le père de la Sécurité sociale et du système des retraites en France. Croizat défendait l'idée que les retraités devaient avoir accès à une partie de la richesse produite par les entreprises, et que leur financement devait être assuré par un prélèvement sur la plus-value créée au sein des entreprises.

Le système de retraite par répartition a permis d'améliorer considérablement les conditions de vie des personnes âgées en France et de renforcer le lien social entre les générations. Il a également contribué à réduire les inégalités entre les catégories socio-professionnelles. Les principes de la répartition ont été intégrés à la Constitution française en 1946 et inscrits dans le code de la sécurité sociale en 1947.

Aujourd'hui, ce système est remis en cause par les réformes en cours visant à introduire davantage d'éléments de capitalisation, c'est-à-dire d'épargne individuelle pour financer sa propre retraite. Ces réformes sont incompatibles avec le modèle hérité d'Ambroise Croizat, qui repose sur la solidarité collective et le partage des richesses.

De plus, les retraités continuent de participer à la création de richesse en effectuant, par exemple, la garde des petits-enfants, permettant aux parents de mieux travailler, ou en jouant un rôle d'aidants auprès de leurs parents qui perdent progressivement leur autonomie. Ils méritent donc une part de la production de richesse mesurée par l'augmentation du PIB (produit intérieur brut).

Avec cette logique de salaire continué, l'argument démographique, le nombre d'actifs par rapport aux nombres de retraités, ne peut être utilisé pour justifier les réformes du système de retraite par répartition. En effet, la création de richesse d'une nation, en général illustré par l'augmentation du PIB (Produit Intérieur Brut) dépend du nombre de personnes exerçant un travail, du nombre d'heures travaillées mais aussi de l'augmentation de la productivité au travail, et de différentes formes de travail qui ne sont pas nécessairement reconnus dans les indices utilisés (travail bénévole, aidants familiaux, tâches familiales souvent réalisées par les femmes, ...). Le problème n'est donc pas d'augmenter la quantité de travail d'une communauté dite active en opposition à une communauté de retraités qui seraient des rentiers se nourrissant aux dépens des actifs. Le problème est de réfléchir à la distribution des richesses créées en donnant une priorité au travail et non pas à la capitalisation et à la rente.



"réalisé par Jacques Haiech avec l'aide de Midjourney"

3. Retraite : étude de cas de « double peine »

Hervé Lelourec

Tout a été dit ou presque sur les effets de la réforme des retraites 2023 et les mensonges du gouvernement : le vol d'années de retraite, le vol d'années de retraite en bonne santé, les femmes pénalisées, le détournement des cotisations retraites pour financer autre chose, le mythe du déficit, les conséquences sur l'emploi des jeunes ...

A l'aide de deux cas pratiques, nous allons nous intéresser de près à la double peine subie par les salarié.es né.es entre le 1er janvier 1962 et le 31 décembre 1972, c'est-à-dire les plus proches de l'âge légal actuel (62 ans). Il s'agit donc des personnes qui ont déjà commencé à planifier leur départ en retraite et

qui peuvent légitimement se considérer lésées par une sorte de rupture de contrat quasi instantanée.

Du fait de l'accélération de la loi Touraine prévue pour ces personnes, le nombre T de trimestres d'assurance nécessaires pour le « taux plein » (synonyme de « sans pénalité ») est augmenté par rapport aux règles actuelles. Cela produit un double effet de baisse des pensions de base (quel que soit le régime, fonctionnaire ou régime général des salariés du secteur privé). D'abord la formule de calcul contient une division par T, donc si celui-ci augmente, les pensions diminuent. Ensuite elle contient une multiplication par un coefficient (lié à la décote/surcote) qui diminue quand T augmente, faisant à nouveau diminuer les pensions.

Cas pratique n°1 : une collègue née le 31 août 1964, ayant eu deux enfants nés avant 2004, ayant validé 7 trimestres au régime général avant d'être recrutée comme MCF. Au 1er septembre 2026, elle aura 62 ans et validé 150 trimestres au titre de fonctionnaire. Sa durée d'assurance s'obtient en y ajoutant 2 fois 4 trimestres de bonification enfants et les 7 trimestres d'autres régimes, ce qui donne 165. Pour sa génération, la réforme oblige à attendre d'avoir 63 ans pour prendre sa retraite et le nombre T de trimestres d'assurance nécessaires pour que le taux plein passe de 169 à 171.

Le tableau ci-dessous compare, à différents âges de départ un 1er septembre, ses pensions de base selon les règles actuelles et selon les règles de la réforme.

Âge départ	62	63	64	65	66	67
Trimestres Fonctionnaire	150	154	158	162	166	170
Trimestres Assurance	165	169	173	177	181	185
Décote/surcote actuelle	-5%	0%	5%	10%	15%	20%
Décote/surcote réforme	-	-2.5 %	+2.5 %	+7.5 %	+12.5 %	+17.5 %
Taux remplacement actuel	63,24 %	68,34 %	73,62 %	79,08 %	84,72 %	90,53 %
Taux remplacement réforme	-	65,86 %	71,03 %	76,38 %	81,91 %	87,61 %
Perte de pension totale	-	-3.6%	-3.5%	-3.4%	-3.3%	-3.2%

On constate par exemple que si elle part à 63 ans elle perd 3.6% ce qui n'est pas négligeable : cela équivaut à presque 2 semaines de pension en moins !

Cas pratique n°2 : une MCF, sans enfant, entrée MCF comme stagiaire en septembre 1994. Avant, 3 ans de contrat de thèse dont 2 en tant que moniteur et 9 mois d'ATER. Au 1er juillet 2027, elle aura juste 62 ans et validé 131 trimestres au titre de fonctionnaire et sa durée d'assurance sera 147 trimestres. Pour sa génération, la réforme oblige à attendre d'avoir 63 ans et 3 mois pour prendre sa retraite et le nombre T de trimestres d'assurance nécessaires pour le taux plein passe de 169 à 172.

Son tableau comparatif :

Âge départ	62	63	64	65	66	67
Trimestres Fonctionnaire	131	135	139	143	147	151
Trimestres Assurance	147	151	155	159	163	167
Décote/surcote actuelle	-25 %	-20 %	-15 %	-10 %	-5 %	0 %
Décote/surcote réforme	-	-	-15 %	-10 %	-5 %	0 %
Taux remplacement actuel	43,60 %	47,93 %	52,43 %	57,12 %	61,98 %	67,01 %
Taux remplacement réforme	-	-	51,52 %	56,12 %	60,89 %	65,84 %
Perte de pension totale	-	-	-1.7%	-1.7%	-1.7%	-1.7%

Ici la perte relative est moins forte et elle porte sur une pension faible par rapport au dernier traitement : même à 67 ans le taux de remplacement est loin des 75% d'une carrière complète de fonctionnaire.

On pourrait multiplier les exemples qui montrent bien que la propagande « la réforme ne fait pas de perdants » est mensongère et que le gouvernement a bien l'intention de ponctionner à toute vitesse de l'argent sur les retraités.



4. Le Covid long : un défi majeur pour la santé des travailleurs et des retraités

Jacques haiech

Le Covid long représente une véritable bombe à retardement, menaçant la santé et l'économie à long terme, notamment pour les travailleurs et les retraités. En France, la gestion de la pandémie de Covid-19 a souvent été déconnectée des résultats scientifiques et des besoins de la population, avec les dirigeants politiques privilégiant les intérêts économiques aux dépens de la santé et de la vie de leurs concitoyens. Il est temps de sortir de cette exception française mortifère et de prendre des mesures concrètes pour protéger les travailleurs, comme les enseignants, et les retraités.

Les travailleurs ont été exposés au risque d'infection par le SARS-CoV-2 en raison des procédures sanitaires variables et des classes surpeuplées dans un espace clos non ventilé. Le Covid long peut ainsi avoir des conséquences invalidantes sur leur capacité à travailler et leur qualité de vie. De leur côté, les retraités sont particulièrement vulnérables à cause de leur âge et de leur état de santé, étant plus susceptibles de développer des complications et des séquelles chroniques.

Il est impératif de reconnaître le Covid long comme une maladie professionnelle pour les travailleurs et de mettre en place des mesures de prévention efficaces, telles que la protection adéquate, une prise en charge médicale spécifique et de nouvelles normes de qualité

de l'air et de ventilation des lieux recevant du public. Pour les retraités, il faut garantir leur droit à une vie saine et productive en mettant en place des mesures de prévention efficaces, une prise en charge médicale adéquate et des traitements personnalisés adaptés à chaque patient.

Nous exigeons des responsables politiques qu'ils prennent en compte les conséquences à long terme de cette pandémie, reconnaissent la gravité du Covid long et agissent pour prévenir les conséquences invalidantes sur la santé et l'économie. Il est nécessaire de mettre en place un arsenal sanitaire large, qui socialise la réponse aux épidémies sans se défaire sur les responsabilités individuelles et qui met l'accent sur la prévention efficace, la prise en charge des patients et la recherche de traitements personnalisés.

Il est grand temps de sortir de ce déni, de reconnaître la gravité du Covid long et de faire face aux enjeux de santé publique et d'équité sociale qu'il pose. Nous ne pouvons plus tolérer que la vie et la santé des travailleurs et des retraités soient sacrifiées sur l'autel des intérêts économiques. Agir de manière urgente est crucial pour éviter les conséquences dramatiques de cette pandémie sur notre société et notre avenir commun.

5. Retraites : idées de lecture

Michelle Lauton



- **Dupont et Dupond** : vive la capitalisation ! Je dirais même mieux : vive la capitalisation ! (Jean-Marie Harribey 25/02/2023)
<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2023/02/25/dupont-et-dupond-vive-la-capitalisation-je-dirais-meme-mieux-vive-la-capitalisation>
- **Chômage et minima sociaux** : les effets induits par la réforme des retraites – estimations des administrations (Michaël Zemmour 20/02/2023)
<https://blogs.alternatives-economiques.fr/zemmour/2023/02/20/chomage-et-minima-sociaux-les-effets-induits-par-la-reforme-des-retraites-estimations-des-administrations>
- **Et lien vers un dessin d’humour noir sur la réforme** :
<https://www.alternatives-economiques.fr/risque-de-chute/00105897>



6. Un questionnaire en ligne pour mieux connaître les retraité·es du SNESUP et leurs préoccupations

Michelle Lauton

La Lettre aux Retraité·es n° 130 d'octobre 2022 invitait les retraité·es du SNESUP à répondre à un questionnaire en ligne pour mieux connaître vos attentes (<https://framaforms.org/qui-sont-et-que-veulent-les-retraitees-du-snesup-1664972545>).

Nous avons reçu trop peu de réponses pour en tirer des enseignements réellement utilisables. Les quelques réponses montrent l'intérêt porté aux établissements d'enseignement supérieur et à leurs personnels en poste.

Nous demandons aux retraité·es qui ont déjà répondu de ne pas répondre à nouveau. Nous espérons que vous trouverez les quelques minutes nécessaires pour remplir ce questionnaire en ligne.

Pour tout échange avec le collectif retraité·es (Jean Amar, Jacques Haiech, Michelle Lauton, Hervé Lelourec), on peut utiliser l'adresse retraite@snesup.fr

